



## Nouveau ! Evolution des modalités de la collecte des déchets à Tullins.

A partir du 5 février 2026, vos poubelles traditionnelles sont remplacées **par des points d'apport volontaire (PAV)** situés place Jean Jaurès.

Ainsi, **vos anciens bacs ne devront plus être utilisés.**

### Dernière collecte des bacs à roulettes :

Emballages et papiers (jaune) : jeudi 5 février

Résiduel (gris) et alimentaire (marron) : jeudi 12 février

Les bacs de tri (jaune et marron) mis à disposition par le Pays Voironnais, seront récupérés par nos services.

Les bacs résiduels étant votre propriété pourront être récupérés par la collectivité en scotchant le mot : « *je souhaite que Le Pays Voironnais récupère mon bac résiduel* » joint à ce document.

**Retrait des bacs** (entre 7h et 18h)  
**du jeudi 12 février au vendredi 13 février 2026**

**Tous les déchets doivent être déposés dans les conteneurs.**

*Tout dépôt sauvage peut entraîner une contravention de 2ème classe possible d'une amende selon l'article R.632.1 du Code Pénal.*

Le service gestion des déchets du Pays Voironnais

UN DOUVE ?

N°vert (gratuit) **0 800 508 892**

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

f Pays Voironnais - Officiel

CLTÉO



# INFOS DU tri



**Point d'apport volontaire (PAV)**

UN DOUCE ?

N°vert (gratuit) **0 800 508 892**

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

f Pays Voironnais - Officiel

CIITÉO



**PAYS** Voironnais  
Communauté du Pays Voironnais